Secrétariat du Grand Conseil

PL 9733-A

Date de dépôt: 14 novembre 2006

Messagerie

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'étude de 839 280 F en vue de la transformation et la rénovation des locaux de l'ancienne Ecole de Médecine sis 20, rue de l'Ecole-de-Médecine

Rapport de M. Alberto Velasco

Mesdames et Messieurs les députés,

La Commission des travaux, sous la présidence de M^{me} Morgane Gauthier, s'est réunie le 7 novembre 2006 pour examiner le projet de loi 9733 renvoyé à notre commission par le Grand Conseil. La commission était assistée par :

Pour le DCTI:

- Patrick Vallat, directeur des bâtiments, DCTI;
 - Pierre Perroud, chef service entretien et transformations, DCTI.

Pour l'Université:

- Pierre Spierer, Université, doyen de la faculté des sciences ;
- Jean-Marie Triscone, vice-doyen de la faculté des sciences ;
- Sandro Doudin, Université, chef des bâtiments ;
- Gabriel Hauser, Université, service des bâtiments.

PL 9733-A 2/23

Rappel de l'exposé des motifs

1. Historique

Construite dans les années 1874-1876, l'ancienne Ecole de Médecine était vouée, dès 1978, à la démolition. Celle-ci était censée intervenir au moment de l'emménagement de ses occupants, constitués d'une partie de la Médecine fondamentale et de l'Institut de médecine légale de la Faculté de médecine, dans les étapes une à quatre du Centre Médical Universitaire.

Une telle opération répondait aux engagements pris envers la Société Suisse de Radiodiffusion de mettre à sa disposition les terrains libérés en vue de l'extension de ses installations; elle devait, par ailleurs, permettre la réalisation par la Ville de Genève de l'alignement du quai Ernest-Ansermet et d'un nouveau pont sur l'Arve.

Après le départ des unités de la Faculté de médecine qui l'occupaient, l'ancienne Ecole de Médecine a pourtant, compte tenu des besoins, été affectée de manière précaire à l'usage, entre autres, de la Faculté des Sciences pour la section de biologie (dans l'attente de la mise à disposition de Sciences III), de la Faculté des lettres, de la Faculté des sciences de l'éducation (dans l'attente des rocades rendues possibles par la mise en service de la première étape d'Uni-Mail) et de l'Institut d'architecture.

En novembre 1987, suite à une étude sur le bâtiment, l'ancienne Ecole de Médecine a été déclarée monument classé.

En 1994, avec l'aide du bonus à l'investissement de la Confédération, l'aile nord a été rénovée pour les besoins de la section de physique, plus particulièrement le Groupe de physique Appliquée (GAP).

2. Situation actuelle

L'état précaire du bâtiment, au point que certains locaux sont actuellement inutilisables, nécessite des travaux de rénovation importants. Pour les besoins de la section de Physique, le bâtiment requiert également des aménagements spécifiques.

De plus, les annexes qui ont été construites ultérieurement, durant les années 1930 à 1950, contre le bâtiment, sont de très mauvaise qualité et ne respectent pas l'architecture du bâtiment; leur démolition et reconstruction partielle permettront d'optimiser les surfaces utiles et d'accroître celles-ci d'environ 400 m² (voir plans annexés).

3. Analyse des besoins

La mise à disposition de ces locaux rénovés permettra au Groupe de Physique Appliquée (GAP) de se réorganiser dans ces locaux. De plus, un espace est prévu pour des collaborations spécifiques avec les HUG. L'extension des surfaces du GAP sera ainsi de l'ordre de 200 m².

Le département de physique nucléaire et corpusculaire, à l'étroit à l'Ecole de physique (EP), libérera 450 m² à l'Ecole de physique pour occuper environ trois étages dans la nouvelle annexe de l'ancienne Ecole de Médecine. Cela permettra à la partie « électronique » de se rapprocher du groupe de physique appliquée et ainsi de trouver des synergies avec celui-ci.

Une salle des combles sera utilisée pour développer une « vitrine » de la physique genevoise (avec expériences / posters / et projections) permettant d'accueillir toute l'année des classes des cycles et des collèges genevois.

Le département de physique théorique, actuellement scindé entre les bâtiments de Sciences I et l'Ecole de physique, libérera Sciences I et se regroupera sur une surface de 300 m² à l'école de physique.

Les surfaces libérées dans le bâtiment de Sciences I seront utilisées pour agrandir les salles de travaux pratiques de physique pour les étudiants de la Faculté des sciences et les étudiants en médecine. Egalement, une salle de travail réclamée par les étudiants depuis de nombreuses années sera créée.

Le pôle MaNEP (Materials with Novel Electronic Properties) et le DPMC (département de la physique des matières condensées) récupéreront 150 m² à l'Ecole de physique, permettant ainsi au pôle de recherche d'obtenir les locaux nécessaires à la suite de son développement.

Le regroupement des divers groupes de recherches de la section de physique va impliquer des rocades avec les bâtiments de l'Ecole de physique et de Sciences I. Ces surfaces nécessiteront en partie d'être rénovées et certaines adaptations techniques seront nécessaires à l'accueil des différents occupants.

PL 9733-A 4/23

4. Programme des locaux

Etages	Тур	ologie des l	ocaux
	Laboratoires	bureaux	Enseignement
Bâtiment ancien			
Sous-sol	430 m^2		
Rez	460 m^2	80 m^2	
1 ^{er} étage	460 m^2	80 m^2	
Combles			180 m^2
Nouvelle annexe			
Sous-sol	220 m^2		
Rez	160 m^2		
1 ^{er} étage		220 m^2	
2 ^e étage		220 m^2	
3 ^e étage		220 m^2	
Attique			220 m^2
TOTAUX	1730 m ²	820 m ²	400 m ²

5. Travaux nécessaires

Le montant des travaux proposés est basé sur une estimation qui tient compte des différentes affectations des locaux :

- 58% de laboratoires ;
- 28% de bureaux ;
- 14% d'enseignement.

Ainsi, les coûts estimés sommairement sont de 12 600 000 F au total, soit 8 400 000 F pour les travaux de transformation et rénovation, et 4 200 000 F pour la réalisation de la nouvelle aile centrale, côté bâtiment de la télévision. Dans ces coûts ne sont pas compris la TVA, les honoraires, les équipements mobiles et les rocades.

Ils comprennent:

Travaux dans l'ancien bâtiment

- Démolition des bâtiments annexes, soit annexes aile sud, corps central et bâtiment de l'auditoire.
- Fondations complémentaires, drainage et dallage à neuf.

 Renforcement ou réparation des solivages et de la charpente de toiture et construction d'une mezzanine identique à celle réalisée dans l'aile nord.

- Démolition et assainissement de la quasi-totalité des cloisons intérieures et non porteuses.
- Mesures antifeu, mise en conformité de l'escalier d'accès aux combles, de nouvelles portes de secours.
- Réouverture des baies dans la cour, au sous-sol et au rez-de-chaussée.
- Réfection des façades, réparations nécessaires et rejointoiement général de la pierre de taille, enduits et peintures extérieures à neuf.
- Réparation des fenêtres et portes existantes et pose de doubles fenêtres extérieures en métal inoxydable, avec protection solaire.
- Réfection totale de la ferblanterie et de la couverture, avec ardoises récupérées et neuves. Isolation du plancher des combles.
- Remise à neuf des installations électriques, de chauffage-ventilation et sanitaires
- Réfection des enduits intérieurs.
- Réparation des boiseries et portes intérieures.
- Remise à neuf des sols en parquet et carrelage.
- Réfection générale de la peinture.

Travaux du nouveau bâtiment

- Construction d'un étage semi-enterré en béton armé avec radier.
- Structure ponctuelle au rez-de-chaussée et aux niveaux supérieurs.
- Façade rideau en acier inoxydable avec enveloppe en verre isolant.
- Couverture en tôle inoxydable.
- Installations techniques et ascenseurs.
- Cloisons intérieures transformables.
- Revêtements de sol.

6. Délais

Les travaux devront être réalisés en maintenant l'exploitation actuelle de l'ancienne Ecole de Médecine. Compte tenu du fait que les locaux sont partiellement occupés, les travaux doivent être réalisés en deux étapes successives et s'étaleront entre 2007 et 2009.

PL 9733-A 6/23

En outre, il convient de préciser qu'un soin particulier sera apporté à la réalisation des travaux. En effet, les bâtiments de l'ancienne Ecole de Médecine sont protégés sous l'angle patrimonial; ce projet sera étudié avec la collaboration du service des monuments et des sites, et de même pour l'exécution.

7. Coût de l'étude

Le montant proposé pour l'étude du projet de transformation et rénovation est basé sur l'estimation du coût probable des travaux de 12 600 000 F, non compris les honoraires, la TVA, les équipements mobiles, les rocades, les divers et imprévus, le renchérissement et la participation au fonds cantonal d'art contemporain.

Les prestations des mandataires pour cette phase d'étude seront: l'établissement d'un devis général estimatif, d'un dossier de plans au niveau d'une pré-exécution ainsi que le dépôt du dossier de la demande d'autorisation de construire

Le mandat initial pour la rénovation de l'ensemble du bâtiment de l'Ecole de Médecine a été attribué en 1992 au « collectif d'architectes Brun, Barthassat, Butty et Menoud », soit avant l'entrée en vigueur de l'AIMP (Accord intercantonal sur les marchés publics). Ce mandat a consisté à l'exécution de la première étape, soit l'aile nord, et ce, grâce à l'aide du bonus à l'investissement de la Confédération

La présente demande de crédit couvrira le solde des frais d'étude nécessaires à la rénovation complète du bâtiment.

590 000 E

Le montant du crédit d'étude représente :

Honoraires architectes et consultants

Total crédit d'étude, y compris TVA	839 280 F
TVA 7,6 %	59 280 F
Sous-total honoraires	780 000 F
Honoraires ingénieur en chauffage / ventilation	60 000 F
Honoraires ingénieur électricien	30 000 F
Honoraires ingénieur civil, géotechnicien	110 000 F
nonoraires architectes et consultants	300 000 F

8. Subvention

Une demande de subvention fédérale sera annoncée auprès de la Confédération, conformément à la loi sur les aides aux universités (LAU) du 8 octobre 1999, correspondant aux 30% du montant subventionnable admis par l'Office fédéral de l'éducation et la science (OFES).

TRAVAUX DE LA COMMISSION

En préambule, M. Vallat propose de commencer par un rappel de l'historique du bâtiment, construit il y a 130 ans. Il indique que c'est en 1987 que le bâtiment bénéficia d'une mesure de classement. En 1994, grâce à un bonus à l'investissement de la Confédération, l'aile nord fut rénovée.

Ensuite il rappelle l'état actuel du bâtiment partiellement occupé. En effet, n'étant plus adapté au niveau de l'hygiène et de la sécurité, il nécessite des travaux lourds de rénovation. Par ailleurs, il y a une annexe qui ne respecte pas du tout l'architecture générale du bâtiment, et pour laquelle la proposition est de la détruire.

M. Perroud ajoute qu'en 1978, la démolition a été envisagée par l'Etat, puis différentes affectations étudiées, avant de le redonner à l'Université. En 1994, grâce à la Confédération, l'aile nord a pu être modernisée, mais les travaux ont ensuite été arrêtés, car le financement n'était plus garanti. L'université a entre temps réfléchi aux différentes utilisations possibles du bâtiment, et opté pour la physique, en raison notamment de la proximité des pôles de recherches dans le domaine. Il explique ensuite que le bâtiment est dans un état de vétusté avancée, mais est néanmoins sans danger pour les occupants, car la sécurité est garantie. Le problème étant qu'il ne correspond de toute façon plus aux standards nécessaires à l'enseignement. Le premier étage est lui, par contre, désaffecté, car en plus d'être vétuste, il présente des problèmes de sécurité. Il indique que le crédit d'étude demandé devrait permettre non seulement d'étudier la rénovation du bâtiment, mais aussi avec l'assainissement, de repenser l'affectation des locaux, car un gain de 400 m² est possible en abattant l'annexe, ce qui est tout à fait possible, puisque l'Etat est propriétaire aussi bien du bâtiment que du terrain.

A la suite de cette introduction la présidente cède la parole aux représentants de l'université.

M. Spierer décrit les deux axes principaux de développement définis par la Faculté des sciences, qui sont les sciences de la vie et les sciences physiques.

PL 9733-A 8/23

Pour les premières, les bâtiments récents construits comme des prolongements de Science 3, sont excellents, et apportent totalement satisfaction.

Les sciences physiques quant à elles se divisent en 4 grands domaines : l'astrophysique sur le site de Sauverny, la physique des particules liée au CERN, la physique de la matière condensée avec le pôle national MANEP qui rapporte 4 millions de F par an, et le Groupe de Physique Appliquée (GAP).

M. Spierer explique que le MNEP a été choisi comme un des 10 pôles nationaux d'excellence scientifique, et bénéficie donc d'un apport financier de la Confédération et d'une reconnaissance scientifique large. Le GAP, quant à lui, se situe justement dans l'ancienne Ecole de Médecine, et comprend par exemple le groupe d'optique quantique du professeur Gisin, qui a réussi la première téléportation quantique, et est classé par le MIT comme l'une des dix technologies qui vont révolutionner le monde. De plus, ces recherches fondamentales trouvent déjà des applications, avec la start-up « Idée quantique » qui vend des procédés de cryptographie, notamment aux banques. Dans ce groupe de physique appliquée vient également d'arriver le professeur Wolf, qui développe des lasers ultra-rapides, pouvant aussi bien servir à mesurer des polluants atmosphériques, que des bactéries dans l'air. ou à détourner la foudre des avions au décollage. Il termine en expliquant que étant donné l'état du bâtiment se pose actuellement des problèmes de sécurités basiques, alors que les chercheurs travaillent sur des machines ultraperfectionnées.

Ensuite, M. Triscone continue en expliquant que la destruction de l'annexe, avec un gain de 400 m², devrait permettre l'installation du GAP, du MANEP, mais aussi d'une vitrine de la physique (« physic's parc »), destinée à accueillir des classes du CO et du postobligatoire. Ce projet de « physic's parc » implique également la TSR avec entre autres un projet de surf lévitant sur un champ magnétique. Il poursuit en indiquant que devrait aussi s'y situer un laboratoire de collaboration avec les HUG, permettant de travailler sur différents projets interdisciplinaires (IRM, détection de bactéries). Enfin, une partie de la physique des particules (l'électronique, en raison des possibilités de synergies avec les autres domaines) sera transférée, et des salles de travaux pratiques disponibles pour des laboratoires de physiques, dispensés également à des étudiants en pharmacie et médecine notamment.

Etat du bâtiment

M. Perroud évoque les problèmes d'infiltration et d'écoulements d'eau et aborde le problème de l'installation électrique, qui fonctionne, mais pose

souvent des problèmes mineurs, qui deviennent cependant très embêtants par rapport aux expériences qui y sont menées! Ensuite il explique que l'ensemble du projet coûte 12 millions, sans les équipements, mais l'étude devrait permettre de préciser le montant et de creuser des questions de développement durable, d'affectations et de sécurité.

M. Perroud précise qu'il y a une subvention fédérale à concurrence de 30% du montant subventionnable, ce qui n'est pas négligeable, et M. Vallat souligne que le département a pris régulièrement des mesures pour maintenir l'état du bâtiment, et éviter un accident.

Pour clore la présentation le département présente différentes vues des façades de l'Ecole de Médecine pour visualiser le fait qu'elles sont en très mauvais état, en plus de la construction qui est mauvaise à la base. On voit ensuite des vues des couloirs et des auditoires, qui sont des zones publiques, et sont totalement insalubres alors qu'elles abritent des recherches mondiales de pointe.

Questions réponses

Un commissaire (S) informe qu'il s'est rendu dans le bâtiment, et que la réalité est pire que ce qui est visualisé par les photos qui nous sont présentées. Par exemple des dangers en ce qui concerne l'installation électrique (tuyaux d'eau et câbles électricité ensemble). Par ailleurs, s'agissant du respect des conditions de travail, dont l'ensemble du personnel exerçant une activité dans ce lieu est en droit de bénéficier, il estime que l'environnement de travail auquel est soumis le personnel est indigne de notre république, eu égard à la qualité des recherches qui y sont entreprises et la valeur de l'équipement installé et nécessaire à ces recherches de portées mondiales, et susceptibles de devoir accueillir des visiteurs. Le commissaire constate qu'il y a 6 mois de retard sur le planning distribué et pose donc la question de ce retard. La présidente précise donc la question en demandant quelle peut être l'influence de ce retard.

En réponse à ces interrogations le département explique que le projet a été remis en 2005, et que ce planning sera réajusté et précisé dès qu'il sera voté. Au sujet des équipements il admet qu'effectivement, il y a des équipements très chers, mais aussi très sensibles et que cette rénovation devrait permettre de résoudre des problèmes de vibration.

Un commissaire (R) estime qu'on se trouve en présence d'un « joyau scientifique, installé dans un boiton ». Il est donc impossible de perdre du temps. Néanmoins, il demande ce que signifient les « 12 millions sans équipement ».

PL 9733-A 10/23

Le département explique que les équipements sont liés à la recherche, dont beaucoup sont déjà existants et utilisés. M. Hauser ajoute qu'une partie est comprise dans le budget de l'université, et que certaines éléments, comme les sièges et les tables dans les auditoires, sont aussi subventionnées par la Confédération.

Un commissaire (L) partage totalement les considérations précédentes quant à l'état vétuste du bâtiment, et à la nécessité d'y remédier. Il aimerait d'ailleurs être sûr qu'après la rénovation, le bâtiment réponde aux exigences de la recherche scientifique.

Deuxièmement, il voit que sur le projet, il est question de démolition des sous-sols attenants au bâtiment, et demande si c'est effectivement le cas. Et le cas échéant, si on ne pourrait pas les utiliser de manière utile pour des locaux annexes

Il demande s'il est possible d'avoir des précisions sur l'historique de l'étude, qui dure depuis 1992, ainsi que sur la procédure de concours.

Pour le département, ce qui apparaît sur le plan comme un sous-sol est en fait un rez inférieur, enterré à 1,5 mètre seulement sous la chaussée, et qu'il sera rénové aussi, et non pas démoli simplement. Par ailleurs, on indique aux commissaires que le sous-sol est le lieu idéal pour les laboratoires, en raison des vibrations qui y sont énormément réduites. Les salles et bureaux étant installés en haut. Enfin, la rénovation tient justement compte des utilisations futures du bâtiment

Quant à l'historique, il rappelle qu'en 1992 un mandat d'architecte pour l'aile nord a été décidé, mais qu'il a été stoppé pour le reste en 1994, faute de financement. Actuellement, l'étude reprendrait avec les mêmes architectes, sans passer par un concours, ce qui est possible et légal, car le mandat datant d'avant 1994 est antérieur aux procédures AIMP. De plus, les architectes actuels connaissent bien le dossier, ce qui facilite les travaux.

Le commissaire demande s'il y a une estimation du coût final des travaux. Il explique qu'il s'est livré à un rapide calcul, et qu'il parvient à un chiffre de 18 millions de F en incluant les travaux, les honoraires, la TVA. Il demande si cela correspond à ce qui est prévu.

Le département indique que cela correspond, puisque les estimations quant au crédit d'investissement arrivent aux alentours de 15 à 18 millions. Il explique qu'il sera en tous cas clairement supérieur au 12 millions, puisqu'il faut au moins y inclure la TVA.

Un commissaire (PDC) indique qu'il connaît ce bâtiment depuis son enfance, qu'il ne l'a jamais vu en bon état et il souhaite avoir une réponse sur les questions suivantes :

Etant donné l'installation d'appareils hautement performants, il demande donc si d'éventuels travaux dans le périmètre (TSR/SSR) ont été pris en compte, par rapport aux vibrations et autres nuisances.

Etant donné le potentiel limité, si les besoins futurs seront couverts par la rénovation, au vu de l'augmentation très rapide de ces derniers.

Considérant qu'il est scandaleux que des chercheurs de classe mondiale qui utilisent des technologies de pointe doivent travailler dans des conditions dignes du tiers monde, il ne comprend donc pas qu'on en arrive là, et aimerait savoir comment l'autorité compétente peut établir aussi mal les priorités.

Est-ce que le relogement des utilisateurs en place pendant les travaux a été étudié ? Si oui, quel est le coût estimé, et est-il inclu dans l'estimation ?

M. Sierer explique qu'il y a un projet de campus scientifique dans cette zone, mais qu'il s'agit d'une lointaine prévision universitaire, pour dans environ 15-20 ans, et qu'il est nécessaire de travailler en attendant. Actuellement, le bâtiment n'est presque plus utilisable, mais par contre il présente certains avantages car les anciennes constructions sont plus lourdes, donc plus stables et plus appropriées aux laboratoires de physique.

M. Triscone explique qu'il y a à côté, dans l'ancienne école de physique, le pôle du MANEP qui fonctionne bien et que le groupe du GAP ne veut pas être installé trop loin, car il a besoin de contacts réguliers. Il indique aussi qu'il y a des locaux laissés disponibles, et qu'on pourra donc fonctionner par rocade, en déplaçant les expériences selon les travaux. Cela va occasionner un certain ralentissement des travaux, mais à l'avantage de permettre de continuer les expériences.

Un commissaire (UDC) se dit effaré par ce qu'il voit sur les photos, cela fait honte à Genève. Il s'étonne donc de la situation et demande à qui incombe la responsabilité de ce bâtiment. De plus, il aimerait savoir combien aurait coûté la rénovation il y a 16 ans, car il estime qu'il s'agit une nouvelle fois d'un gaspillage dans l'urgence. Enfin, il demande quels sont les risques pour l'Etat d'être responsable d'un accident, et si dès lors, une fermeture provisoire ne devrait pas être envisagée. Il se demande pourquoi il n'y a pas eu d'intervention sur un bâtiment qui est pourtant classé depuis 1987. De même, il demande pourquoi la commission n'a pas voté plus vite le projet, alors qu'il y a urgence, en raison du danger.

M. Hauser rappelle que l'Ecole de Chimie est dans un état presque pareil. L'Ecole de Médecine devait être démolie en 1978, puis elle a ensuite été oubliée, et laissée sans entretien, ce qui a entraîné sa dégradation. Les dégâts actuels datent d'il y a 20 ou 30 ans.

PL 9733-A 12/23

M. Vallat précise qu'il n'y a pas d'urgence sécuritaire, mais que la situation reste inacceptable.

Un commissaire (DC) demande s'il y a des doublons par rapport à ce qui se fait en recherche et développement à l'EPFL et s'il y a concertation sur les domaines d'étude.

- M. Triscone répond que la physique fondamentale genevoise brille par des centres de recherches qui sont uniques, et rappelle que le MANEP a été choisi comme un des 10 pôles nationaux d'excellence scientifique par la Confédération. Il rappelle qu'il y a le même type de collaboration avec le CERN.
- M. Spierer répond que dans ce genre de recherches, qui engagent énormément de fonds, il y a nécessairement création de réseaux et concertation, car il est impossible de les mener toutes tout seul.

Une commissaire (L) estime que s'il y a des responsables à trouver, les députés en sont aussi, et rappelle que la Commission de l'université a visité le bâtiment et déjà constaté son état déplorable. Elle pose également la question de l'association des futurs utilisateurs au projet.

M. Spierer, qui a présidé la « task force » pour la création de Science 3, explique que la collaboration a lieu, et qu'elle est excellente.

Un commissaire (S) insiste sur la nécessité d'implication des chercheurs dans les travaux. Il aurait de plus un souhait, celui de l'ouverture du 2^{ème} étage au public en général.

M. Triscone répond que c'est également prévu, puisqu'en plus des activités régulières pour les classes, il y en aura d'autres ponctuelles, afin de faire mieux connaître les recherches.

Sans autres commentaires et questions de la part des commissaires, la présidente propose de passer au vote d'entrée en matière

VOTE

Vote d'entrée en matière du projet de loi 9733.

L'entrée en matière **est acceptée à l'unanimité,** par 3 S, 2 Ve, 2 R, 2 L, 2 PDC, 2 UDC, 1 MCG.

2^e débat

Au vote article par article les articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 sont **adoptés sans** opposition.

3e débat

Soumis au vote dans son ensemble, le projet de loi 9733 **est accepté à l'unanimité**, par 3 S, 2 Ve, 2 R, 2 L, 2 PDC, 2 UDC, 1 MCG.

CONCLUSION

Au bénéfice de ces explications, Mesdames et Messieurs les députés, la Commission des travaux vous recommande de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes:

- Préavis technique de l'Administration des finances de l'Etat.
- Planification des charges financières (amortissement et intérêts) en fonction des décaissements prévus.
- Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle.
- Plan de situation
- Plans des étages du bâtiment.

PL 9733-A 14/23

Projet de loi (9733)

ouvrant un crédit d'étude de 839 280 F en vue de la transformation et la rénovation des locaux de l'ancienne Ecole de Médecine sis 20, rue de l'Ecole-de-Médecine

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'étude

¹ Un crédit d'étude de 839 280 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour l'étude de la transformation et rénovation des locaux de l'ancienne Ecole de Médecine sis 20, rue de l'Ecole-de-Médecine.

² Il se décompose de la manière suivante:

Frais d'études	780 000 F
TVA	59 280 F
Renchérissement	0 F
Total	839 280 F

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2006, sous la rubrique 03.26.01.21.508 0 5650.

Art. 3 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissements « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et amortissement sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Art. 6 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

ANNEXE 1







PREAVIS TECHNIQUE

☐ fonctionnement		rubrique nº 03.26.01.21 508 0 565
investissement 🖂	autre 🔲	•

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Objet

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 839 280 F en vue de la transformation et la rénovation des locaux de l'ancienne École de Médecine sis 20, rue de l'École-de-Médecine

2. Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet

(en millions de francs)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-		-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	_	
Charges financières [32+33]	0.02	0.02	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	-	-	-	-	-	
Total des charges de fonctionnement	0.02	0.02	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	- '	-	
Autres revenus [42]	-		-	-	-	-	-	
Total des revenus de fonctionnement		-	-	-	-	-	-	
Résultat net de fonctionnement	0.02	0.02	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04

3. Financement

Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, devra être inscrit au budget d'investissement dès 2006. Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2006, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.

4. Remarques

Le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) a confirmé que la tranche 2006 du présent crédit est prévue au PB2006 et que le plan GT 2006 correspond aux données figurant dans les tableaux financiers.

L'exposé des motifs de ce crédit d'étude relatif à la transformation, rénovation et reconstruction partielle des locaux de l'ancienne Ecole de médecine énonce un coût probable des travaux de 12 600 000 F, non compris la TVA, les honoraires, les équipements mobiles, les rocades, les divers et imprévus, le renchérissement et la participation au fonds cantonal d'art contemporain.

Ainsi que le relève l'exposé des motifs, une première étape de rénovation de ce bâtiment a eu lieue en 1994. Selon les informations fournies par le DAEL, les travaux se sont élevés à un total de 2 915 839 F, dont 437 376 F ont été financés par la Confédération (bonus à l'investissement). Les dépenses effectuées par l'Etat ont été engagées sur les rubriques d'investissement du DAEL en 1993, 1994 et 1995.

Yves Delévaux

Eve Vaissade

Breed

Genève, le 13 octobre 2005

N.B.: Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs et les tableaux financiers transmis le 11 octobre 2005. L'Administration des Finances de l'Etat n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le: 24 octobre

Signature du responsable financier :

ANNEXE 2

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUY Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 105) - Dépense nouvelle

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 839 280 F en vue de la transformation et la rénovation des locaux de l'Ancienne Éc rue de l'École-de-Médecine

Projet présenté par le DAEL

					_	_
TOTAL des charges de fonctionnement induites	17.250	24,129	36'129	40,915	40,915	40,915
Charges en personnel [30]	0	0	0	0	0)
{augmentation des charges de personnel, formation, etc.}						
Dépenses générales [31]	0	0	0	0	0	J
Charges en matériel et véhicule	0	0	0	0	0)
(mobilier, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)						
Charges de bâtiment	0	0	0	0	0	J
(fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)						
Charges financières [32 + 33]	17.250	24'129	36'129	40,915	40'915	40.91
Intérêts (report tableau)	17,250	24'129	24'129	24,129	24'129	24'12
Amortiss ements (report tableau)	0	0	12,000	16786	16786	1678
Autres charges	0	0	0	0	0	J
Perte comptable [330]	0	0	0	0	0	_
Provision [338] (préciser la nature)	0	0	0	0	0	-
Octroi de subvention ou de prestations [36]	•	0	0	•	0	J
(subvention accordée à des tiers, prestation en nature)						
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	C
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	•	•	0	•	0	J
(augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)						
Autres revenus [42]	•	0	0	•	0	J
{revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers}						
BESTIL TAT NET DE EONCTIONNEMENT	47,950	04,420	261420	40,04	40,046	40,041
NEGOCIAL NEL DE LONOTIONNEINENT (charges-revenus)	007 /1	671 47	30 123	40913	40913	+0.91.
Remarques :						
Signatura du rasonneabla financiar :						
Date:						

PL 9733-A

18/23

ANNEXE 3

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle d'investissement

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEM

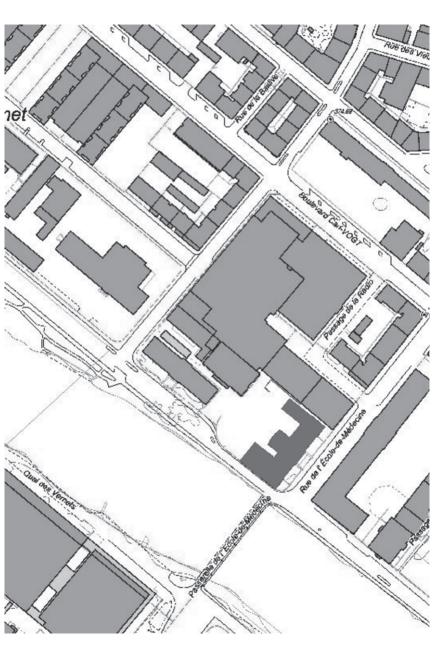
Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 839 280 F en vue de la transformation et la rénovation des locaux de l'Ancienne É 20, rue de l'École-de-Médecine

Projet présenté par le DAEL

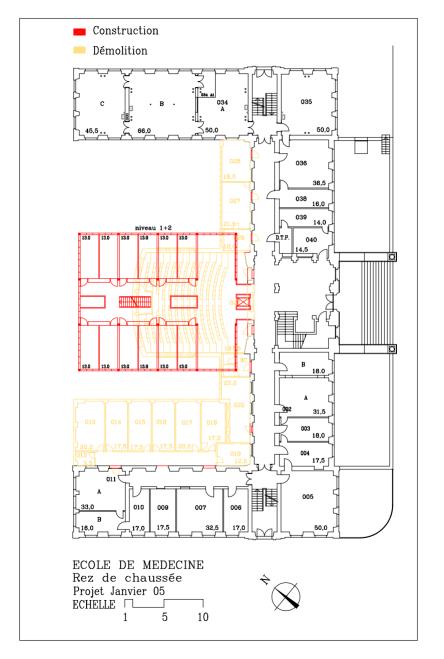
	ı	_		1000	000	0000	6	,	_
			9007	7007	2008	5007	01.07	1107	
Investissement brut	Durée	Taux	000,009	239'280	0	0	0	0	
- Recette d'investissement			0	0	0	0	0	0	
Investissement net			600,000	239'280	0	0	0	0	
Bâtiments administratifs (y compris études y relative 50 ans	es y relative 50 ans	2.0%	000,009	239'280	0	0	0	0	
Recettes			0	0	0	0	0	0	
Aucun			0	0	0	0	0	0	
Recettes			0	0	0	0	0	0	
Aucun			0	0	0	0	0	0	
Recettes			0	0	0	0	0	0	
Aucun			0	0	0	0	0	0	
Recettes			0	0	0	0	0	0	
			_	_			_	_	_
			2006	2007	2008	5009	2010	2011	
TOTAL des charges financières			17.250	24'129	36'129	40'915	40'915	40'915	
Intérêts Amortissements	2.875%		17.250	24'129	24'129	24'129	24'129	24'129	
		_	-	5	2				_

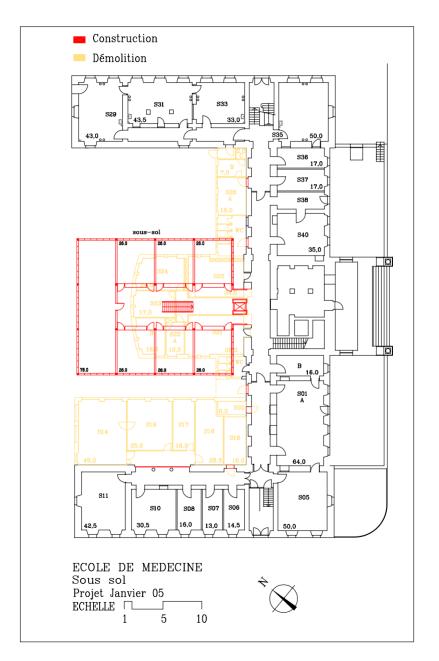
Signature du responsable financier : Date :

ANNEXE 4



PL 9733-A 20/23





PL 9733-A 22/23

